

COMMUNE DE CROZE

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2026

MEMBRES	10
PRESENTS	8
REPRESENTES	0

Le vingt-sept février deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 20 février 2026.

Etaient présents : MMES. CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline, JABOUILLE Natacha et M.M. CREPIAT Michel, FLESSATI Pierre, FOLLEZOU Éric et TERNAT Didier.

Etaient absents : DANIEL Pascal et TREMPON Alexandre

Lesquels formant la majorité des membres en exercice.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme JABOUILLE Natacha a été désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2025
- Vote du Budget Primitif 2026
- Vote des taux d'imposition 2026
- Demandes de subventions 2026
- SDEC : Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »
- Vente de bois
- Questions diverses : gîte des grands bois

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des élus pour ces 6 ans de mandat qui furent réussis avec plus de projet réalisé que prévu. Il remercie également la secrétaire de mairie pour son travail et son implication.

Dans l'après-midi avant le conseil, M. le Maire et Mme JABOUILLE Natacha ont réalisé l'état des lieux du local des bureaux de la CCBE. Nous avons pu récupérer les clefs à la date demandée.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h40

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
8	8	8	8	0	0

COMMUNE DE CROZE

Monsieur le Maire explique que suite à un gros problème informatique, au niveau nationale, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir voter le compte financier unique. Mais cela devrait se débloquent dans les jours qui viennent et nous pourrions peut-être le voter vendredi prochain. Il est prévu de nous réunir le vendredi 6 mars à 19h pour voter le CFU et les résultats d'exploitation.

 Vote du Budget Primitif 2026

Délibération n°2026_01

Les résultats de l'année 2025 ayant été vérifiés en amont avec le conseiller aux décideurs locaux mais ces derniers ne peuvent pas être votés. Ils sont tout de même vérifiés.

Il est présenté un budget 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 159 407.97 EUROS
SECTION DE FONCTIONNEMENT : 377 585.74 EUROS

Il est précisé que le budget d'investissement de cette année a été fortement diminué car à la suite de la réunion de préparation il avait été décidé de ne pas poursuivre le projet de géothermie.

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
8	8	8	8	0	0

Adoptée à l'unanimité

 Vote des taux d'imposition 2026

Délibération n°2026_02

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales de l'année précédente, 2025, étant donné que nous n'avons pas encore reçu celui 2026.

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux 2025 en 2026, sans augmentation, ce qui donne :

- taxe d'habitation : 6.32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.10 %

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
8	8	8	8	0	0

Adoptée à l'unanimité

 Diverses demandes de subventions

Délibération n°2026_03

Le Maire soumet au conseil municipal les diverses demandes de subventions.

COMMUNE DE CROZE

Le Conseil municipal DECIDE d'accorder une subvention aux organismes suivants :

ORGANISMES	SUBVENTION SOLLICITEE	Subventions 2023
Enduro des Millevaches	Subvention	400
Felletin patrimoine Environnement	Subvention	50
Comité des fêtes / ACCA	Subvention	1 000
ONACVG	Subvention	50
TOTAL		1 500

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
8	8	8	8	0	0

Adoptée à l'unanimité

 Vente d'un bien de section au profit de Mme EVANGELISTI Elisabeth
Délibération n°2026_04

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courriel, en date du 12 juin 2025, de Madame EVANGELISTI Elisabeth, propriétaire de biens et parcelles sur la Commune, qui souhaite acquérir le bien de section n° BE 63 situé au village de La Jasseix.

En date du 10 octobre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la vente de cette parcelle sectionnaire et, par voie de conséquence, la procédure pour ce genre d'opération.

En date du 20 janvier 2026, le Maire, par arrêté n°2026_02, a décidé la convocation pour le 6 février 2026 des électeurs pour exprimer leur avis sur ce projet.

Dix-sept électeurs ont été convoqués, sept ont voté en faveur de ce projet, soit un nombre inférieur à la majorité requise de 9 voix.

Sachant que ce bien de section est entretenu depuis de nombreuses années par Mme EVANGELISTI Elisabeth et qu'il est uniquement accessible en passant par sa propriété.

Il est proposé de vendre l'ensemble de la parcelle pour un montant de 1 500 € sachant que les frais de notaires seront à la charge de l'acheteuse.

Le Conseil Municipal confirme sa position et :

- DECIDE de vendre à Madame EVANGELISTI Elisabeth, au prix de 1 500 € l'ensemble de la parcelle sectionnaire n° BE 63.
- PRECISE que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section.
- INDIQUE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces à intervenir.

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
8	8	8	8	0	0

COMMUNE DE CROZE

Adoptée à l'unanimité

✚ **Adoption d'une motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »**
Délibération n°2026_05

Exposé des motifs

La distribution d'électricité est historiquement un service public local depuis la loi de 1906, confié aux communes et à leurs groupements. Ce modèle, fondé sur une organisation de proximité, a fait preuve de son efficacité et n'a jamais été remis en cause, y compris lors de la nationalisation du secteur en 1946. Les élus ont toujours considéré qu'une intercommunalité spécialisée était la plus à même d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, notamment pour la maîtrise d'ouvrage des réseaux basse tension en zones rurales.

En Creuse, le syndicat départemental des énergies exerce cette mission depuis près de 80 ans pour la totalité des communes, avec un budget annuel d'environ 18 M€. L'essentiel de ses investissements est consacré à la modernisation, à la sécurisation et au renforcement des réseaux, afin de garantir une qualité de service homogène entre territoires, d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques et d'accompagner la transition énergétique, marquée par le développement des énergies renouvelables raccordées aux réseaux de distribution.

La remise en cause de ce modèle ferait peser un **risque majeur sur les réseaux ruraux** : baisse des investissements ou hausse significative de la facture des usagers pour maintenir un niveau d'équipement suffisant. Aujourd'hui, le SDEC prend en charge l'intégralité des investissements d'électrification rurale, financés notamment avec le soutien du FACE, sans reste à charge pour les communes. Ce principe pourrait disparaître si la compétence d'autorité organisatrice était transférée au Département ou placée sous son contrôle, comme l'envisage le gouvernement dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation.

Au-delà des réseaux, la compétence d'AODE constitue le socle structurant de l'action du syndicat d'énergie. Sa remise en cause fragiliserait l'ensemble des missions portées par le SDEC : éclairage public, groupements d'achat d'électricité et de gaz, contrôle des concessions, performance énergétique des bâtiments publics, aides à la rénovation, mobilité décarbonée, cartographie des réseaux, développement et production d'énergies renouvelables... **C'est donc l'équilibre global, l'efficacité et, à terme, l'existence même du syndicat d'énergie, ainsi que l'ensemble des actions qu'il mène pour les collectivités, qui seraient menacés.**

Face à ces enjeux, une mobilisation collective est indispensable. Le Comité Syndical du SDEC, réuni le 16 décembre, a déjà adopté une motion à l'unanimité pour s'opposer à ce projet et je nous invite donc à l'adopter à notre tour.

Le Conseil Municipal décide de soutenir le SDEC 23 et donc de s'opposer à ce projet en adoptant la motion énoncée ci-dessus.

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
----------	---------	----------	------	--------	-------------

COMMUNE DE CROZE

8	8	8	8	0	0
---	---	---	---	---	---

Adoptée à l'unanimité

 Questions diverses :

► Grands bois : M. le Maire explique que le gibier a mangé une grande partie des plants sur la parcelle qui avait fait l'objet d'une replantation. Nous avons déjà racheté des plants supplémentaires mais très peu de plants résistent au gibier. Ces investissements sont une perte pour la commune et nous ne pourrions pas renouveler ses plants sans fin car cela coûte trop cher.

M. le Maire présente une offre de la part d'ADML concernant une coupe d'éclaircie sur les parcelles 1 et 2.

► Gîte des grands bois : M. le Maire explique qu'une réunion avec la Com. Com. et la maire de Gioux a eu lieu il y a de ça 3 semaines pour parler de l'avenir des gîtes et du fait que suite au retrait de l'ONF, la Com. Com. avait récupérée la gestion des locations mais qu'au final, ce n'est pas une compétence de la Com. Com. et qu'il est difficile à l'Office du Tourisme de s'en occuper. Lors de cette réunion, M. le Maire de Croze a proposé de reprendre cette gestion. Etant déjà propriétaire du gîte, il serait normal que la commune en ait la gestion. La maire de Gioux ne s'était jamais posée la question, elle va en discuter à ses élus pour connaître leurs avis mais sur le principe, elle serait aussi favorable au retour des gîtes aux communes. Le retour des gîtes aux communes implique pour la gestion des locations l'embauche d'une personne en charge des états des lieux et du ménage, l'entretien extérieur et les petites réparations pourront être réalisés par l'agent communal. Pour cela nous pourrions labéliser le gîte avec « gîtes de France » ou un autre, un partenariat avec le PNR peut également se faire ou avec une association de Gentioux qui proposerait des circuits avec gîte. Le contrat de gestion de la Com. Com. s'arrête au mois de juillet mais nous ne sommes pas sûrs de pouvoir assurer dès juillet la gestion. Nous devons y réfléchir et une rencontre avec l'association de Gentioux va être organisée pour connaître les modalités des prestations proposées.

► Elections : M. le Maire présente le tableau des permanences pour le 1^{er} tour des élections municipales du dimanche 15 mars. L'ensemble des élus présents choisissent un créneau qui leur convient.

► Travaux : L'employé communal réalise actuellement les peintures des portes et fenêtres situées devant la mairie. Les peintures des deux portes changées récemment n'avaient jamais été peintes.

Le maire clos la séance à 21H20.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Natacha JABOUILLE

Didier TERNAT